

Appel à projets

Quels sont les projets concernés ?

Créée par et pour les autrices et les auteurs, la bourse Brouillon d'un rêve Impact est une aide financière destinée à soutenir des projets de vidéos, chaînes ou web-séries documentaires sur internet : chroniques, enquêtes, vulgarisation, reportages, témoignages, etc.

Ces projets doivent s'inscrire dans une volonté d'alerter, de dénoncer, de mettre en lumière — sans restriction de sujet — des individus, situations, récits qui ont un impact sur la marche du monde, sur des enjeux sociétaux, économiques, environnementaux, historiques, de droits humains, etc.

Les projets élaborés sous forme de campagne d'action sont compatibles avec cet objectif.

Sont exclues

- Les chaînes de fictions et/ou de sketches d'humoristes
- Les chaînes de films institutionnels ou promotionnels
- Les demandes d'aide à la production ou à la post-production.

Quels sont les critères d'attribution ?

L'aide est attribuée pour permettre à l'auteur ou l'autrice de poursuivre et développer un travail déjà entamé. Toutes les formes sont acceptées mais le jury sera particulièrement sensible à la créativité des propositions.

Cadre d'attribution de l'aide :

- Création d'une chaîne/un compte sur une plateforme gratuite de partage de vidéos (YouTube, Dailymotion, Vimeo, réseaux sociaux etc.) répondant à la thématique de cet appel.
- Développement d'une chaîne ou compte existant sur une plateforme gratuite de partage de vidéos (YouTube, Dailymotion, Vimeo, réseaux sociaux etc.), sans condition de seuil minimum d'abonnés.
- Création d'une web-série documentaire.

Qui peut en faire la demande ?

Toute personne physique majeure quelle que soit sa nationalité, sans limite d'âge, d'expérience ou de résidence, membre ou non de la Scam.

Quand et où déposer un projet ?

Les inscriptions se font en ligne sur le site de la Scam du 15 janvier au 15 février avant minuit, et sont limitées à 150 projets par période d'inscription.

Combien de fois peut-on participer ?

- Un seul projet peut être déposé par année civile, tous répertoires confondus (sont prises en compte les dates de jury et non les périodes d'inscription).
- Un projet non retenu par le jury peut être déposé une seconde et dernière fois.
- Avant toute nouvelle demande de soutien, chaque lauréat-e observera une carence de trois années après l'obtention d'une bourse. En cas de co-autorat, l'ensemble des auteurs et autrices associé-es au projet devront respecter cette règle de carence.

Exemple: J'ai obtenu une bourse en 2019, je dois attendre 2023 pour déposer un nouveau projet. J'ai oublié l'année d'obtention de ma bourse, je consulte le site de la Scam: <https://services.scam.fr/Lauréats-Bourses>

Quel est le montant de l'aide ?

Les projets lauréats sont dotés de 2500 € à 6000 € brut.

Les lauréates et lauréats bénéficieront également d'un accompagnement favorisant leur professionnalisation.

La bourse est cumulable avec tous les soutiens professionnels existants.

Les montants des dotations sont soumis aux cotisations Agessa et imposables selon la situation de chaque autrice.

Que faut-il préparer ?

ATTENTION : ce lien doit être valide 2 mois. Aucun lien de téléchargement n'est accepté.

1. — Éléments à renseigner dans le formulaire en ligne :

- coordonnées complètes de chaque candidate et candidat
- numéro de membre Scam (facultatif)
- résumé du projet (500 signes espaces compris au maximum)
- lien de visionnage vers la **vidéo de présentation du projet**.

Cette vidéo, de forme libre, d'un maximum de 5 minutes et en langue française, doit permettre à l'auteur ou l'autrice d'exposer sa proposition, de préciser les enjeux et l'impact du projet, de montrer un extrait (ou maquette) du travail en cours, si nécessaire.

2. — Un premier fichier PDF: le dossier du projet

Rédigé en français, présentation libre, **format A4** (orientation portrait conseillée), **3 pages maximum, 5 Mo maximum, il comprend obligatoirement :**

- une présentation écrite du projet
- une explication sur le choix du media web et une réflexion sur le public visé
- une déclaration sur l'honneur que le projet n'est pas terminé ou en voie de l'être

ATTENTION: aucune modification du dossier n'est possible après inscription

—
Les demandes ne respectant pas ces consignes ne seront pas étudiées

3. — Un second fichier PDF: le CV ou la biographie de chaque candidate et candidat.

Rédigé en français, présentation libre, **format A4** (orientation portrait conseillée), **2 pages maximum.**

Quand obtient-on les résultats ?

L'examen des projets par un jury composé exclusivement d'auteurs, d'autrices et de vidéastes **dure 3 mois**. Les résultats sont envoyés par courriel selon le déroulé suivant :

- Accusé de réception automatique après l'inscription en ligne
- Confirmation de l'éligibilité du projet (1 mois après l'inscription)
- Résultats de la présélection (1 mois après la confirmation d'éligibilité)
- Palmarès (1 mois après la confirmation d'éligibilité).